

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 mars 2022	N° 2022-142

Convocation du 18 mars 2022

Aujourd'hui vendredi 25 mars 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à M. Didier CUGY
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY
Mme Pascale BRU à Mme Amandine BETES
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Marie-Claude NOEL
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Fabien ROBERT à Mme Christine BONNEFOY
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

EXCUSE(S) :

Monsieur Philippe POUTOU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 13h15 à 15h40 et à partir de 18h16

M. DELPEYRAT à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 16h37
Mme Véronique FERREIRA à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Brigitte BLOCH de 13h15 à 15h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h et de 14h30 à 16h50
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 18h05
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à M. Jacques MANGON à partir de 15h30
M. Patrick BOBET à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h55
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h10
M. Max COLES à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 18h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 10h45
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOLET à partir de 13h19
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Claudine BICHET à partir de 18h20
M. Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 13h15 et à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h15
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 18h09
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET de 13h15 à 15h30
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h10
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE à partir de 18h15
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLET à partir de 15h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
M. Frank RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 13h16
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI à partir de 13h15 à 13h38
M. Kévin SUBRENAT à M. Christian BAGATE à partir de 17h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 17h45
Mme Simone BONORON à partir de 18h11
M. Thomas CAZENAVE de 13h22 à 13h38
M. Christophe DUPRAT à partir de 17h45
Mme Anne FAHMY de 13h22 à 13h38
Mme Fabienne HELBIG de 13h22 à 13h38

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 mars 2022	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2022-142

**Soutien aux programmes d'actions 2022 des pôles de compétitivité, des réseaux et clusters, des technopoles et de l'agence de développement et d'innovation -
Conventions - Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1) Présentation des structures

1.1 Les pôles de compétitivité

Les pôles de compétitivité fédèrent les entreprises d'un territoire. Ils facilitent leur mise en relation pour monter des projets collaboratifs, unir leur savoir-faire pour remporter des marchés. Ils initient des actions collectives pour aider les petites et moyennes entreprises à suivre les besoins des grands donneurs d'ordre et des marchés. Ils animent le territoire par l'organisation d'événements. Ils représentent les filières et défendent leurs intérêts auprès de l'Union européenne et à l'international. Leur feuille de route est fixée en accord avec l'Etat.

- Le Pôle de compétitivité Aerospace Valley

Le Pôle de compétitivité mondial Aerospace Valley fédère plus de 800 acteurs privés et publics de la filière industrielle aéronautique, espace, drones et systèmes embarqués pour les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie en lien avec les industriels, les laboratoires de recherche, les structures de formation, les régions, les métropoles, les services de l'Etat et les acteurs locaux du développement économique. Le Pôle définit son périmètre d'action principalement autour de trois secteurs stratégiques (aéronautique, drones, espace) nourris par cinq écosystèmes d'excellence (systèmes embarqués et communicants, structures et systèmes mécaniques, propulsion et énergie embarquée, données et intelligence artificielle, produits et services pour l'industrie). De manière transversale à ces secteurs stratégiques se rajoute un axe majeur de défis sociétaux auquel le Pôle contribue à travers ses cinq écosystèmes d'excellence : la mobilité et la sécurité. La prise en compte des objectifs de développement durable, de la conception au démantèlement en fin de vie, la transition énergétique et la transition numérique représentent des orientations majeures de l'innovation du Pôle.

- Le pôle de compétitivité ALPhA Route des Lasers et des Hyperfréquences

Le pôle de compétitivité ALPhA Route des lasers et des hyperfréquences (RIh) rassemble sur la Nouvelle-Aquitaine plus de 200 entreprises « hautes technologies » et une cinquantaine d'organismes et établissements de recherche, de formation et/ou de transfert de technologies. Le pôle est organisé autour de 7 Domaines d'activité stratégiques (DAS) : trois DAS technologiques (photonique et laser, électronique et hyperfréquences, matériaux-photonique et électronique) et quatre orientés sur les marchés (santé-dispositifs médicaux et autonomie, communication et sécurité, aéronautique-spatial et défense, énergie et bâtiment intelligent).

Depuis sa création en 2005, le pôle totalise 1350 projets labellisés pour un montant de plus de 2 milliards d'euros et plus de 650 projets financés soit un taux de succès de 47,5%. Le pôle est également engagé en matière de développement durable et vient de lancer en ce sens une mission pour identifier parmi ses adhérents les solutions proposées en matière de décarbonation des bâtiments, des transports, des industries. Le pôle ambitionne de devenir un référent régional dans ce domaine (expertise, formation, et solution).

- **Le pôle Agri Sud-Ouest innovation**

Le pôle Agri Sud-Ouest innovation fédère plus de 420 acteurs privés et publics agissant en Occitanie et Nouvelle-Aquitaine dans les filières de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des agro-ressources. Son principal enjeu en termes d'accompagnement au montage de projets collaboratifs et d'animation est de favoriser l'innovation pour :

- décarboner nos systèmes de production et les adapter au changement climatique,
- conjuguer santé par l'alimentation, santé et bien-être des animaux, santé des plantes et de l'environnement,
- organiser des filières territorialisées, et rendre notre économie plus circulaire,
- identifier de nouvelles sources de valeur et accélérer les différentes transitions.

1.2 Les réseaux et clusters

Les réseaux et clusters ont un statut associatif. Ils portent les mêmes missions que les pôles de compétitivité, labellisés par l'Etat.

- **Inno'vin**

Inno'vin, est un cluster régional fédérant les acteurs de l'écosystème vitivinicole et favorisant leurs rencontres (négociants, producteurs, fournisseurs de biens et de services, laboratoires et centre d'expérimentation et institutions). 42% de ses adhérents sont localisés sur la Métropole.

Inno'vin contribue à répondre aux enjeux de la filière à travers l'innovation en aidant à faire germer des solutions. Inno'vin favorise la compétitivité des entreprises de la filière vitivinicole, contribue à son développement économique et à maintenir sa position de leader. Pour y parvenir, Inno'vin a trois missions clés :

- l'ingénierie de projets innovants,
- l'animation d'un réseau d'entreprises en particulier sur des enjeux de développement durable et de financement des innovations,
- un accompagnement personnalisé (mise en relation, veille, communication...).

- **Aquitaine Chimie Durable Nouvelle-Aquitaine (ACD)**

Le cluster ACD Nouvelle-Aquitaine est le réseau de la filière Chimie et Matériaux de la Nouvelle Aquitaine. Il rassemble l'ensemble des acteurs et les ressources permettant d'accompagner les projets de développement, individuels ou collectifs, des entreprises de la filière.

ACD poursuit et renforce ses actions d'accompagnement des entreprises vers la transition écologique, énergétique et numérique dans les domaines de la santé durable, des énergies renouvelables (méthanisation, hydrogène, etc.), des biosolutions et du biocontrôle, etc.

Plusieurs axes de travail sont investis par ACD Nouvelle-Aquitaine :

- les matériaux biosourcés (molécules d'intérêt, gisements),
- les filières de recyclage chimique (notamment du plastique) et l'accompagnement des entreprises à l'éco-conception,
- la transition numérique,
- la prévention des risques et la réglementation,
- la décarbonation des sites de production.

- **ODEYS**

Odeys est le cluster régional de la construction et de l'aménagement durable. Catalyseur, facilitateur et accélérateur de la transition écologique et des innovations technologiques et sociales, il est composé de près de 350 adhérents (dont 30% sur le territoire métropolitain) et d'une cinquantaine de partenaires, dont les porteurs de la dynamique WoodRise (FCBA, Xylofutur, Fibois, Euratlantique ...).

Dans le contexte spécifique, d'une part de la mise en place de la nouvelle réglementation RE2020 qui mesure l'impact carbone des constructions neuves, et d'autre part de la montée en puissance des dispositifs d'accompagnement de la rénovation énergétique, SARE (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique) et décret Tertiaire, ciblant les particuliers et les bâtiments dédiés aux activités tertiaires, les actions d'Odeys s'articulent autour de trois axes :

- animer le réseau (conférences, visites de chantier, rencontres BtoB, formations, ...),
- faciliter l'innovation dans les opérations et les projets (sourcing de startups, catalogue des innovations...),
- accompagner la construction et l'aménagement durables (démarche Bâtiment Durable NA, structuration de filières nouvelles...).

Les principales thématiques traitées sont l'efficacité énergétique, l'économie circulaire (recyclage, réemploi, filières locales), la performance environnementale, l'optimisation et l'industrialisation, la digitalisation, la synergie inter-filières, les usages, le confort et la santé.

- **Bordeaux SuperYachts Refit**

Le Cluster Bordeaux Super Yachts Refit (BSYR) est dédié à la rénovation et à la maintenance de grands bateaux de plaisance de luxe, ainsi que des bateaux de croisière fluviale sur la Garonne. Il a été créé à l'initiative d'industriels de différents corps de métiers, et s'appuie sur des infrastructures portuaires, en particulier les formes de radoub du Pôle naval aux Bassins à flot. Le cluster regroupe actuellement 56 entreprises. Le succès de l'accueil de 3 yachts en 2020 et 1 en 2021 malgré la crise sanitaire, a démontré que notre territoire commence à être identifié dans les réseaux de la plaisance de luxe.

2022 devrait être une année de forte reprise du secteur, et confirmer que cette filière économique peut monter en puissance et s'épanouir durablement sur notre territoire, en proposant un panel de services et produits de prestige.

1.3) Les Technopoles

Une technopole héberge, fédère, anime et accompagne des entrepreneurs et des jeunes pousses qui ont en commun d'exploiter les hautes technologies ou de reposer sur une innovation de rupture.

- **Bordeaux Technowest**

Bordeaux Technowest est une technopole présente aujourd'hui sur 8 sites thématiques (aéronautique et spatial, éco-activité, digital & numérique, commerce connecté etc.). Au sein de ses incubateurs, pépinières et accélérateurs, la technopole propose un accompagnement complet aux porteurs de projets : programme d'export international, accès à un réseau d'innovation de 35 grands groupes industriels partenaires, ateliers, formations, dispositifs de financement spécifiques, etc.

Elle porte aussi une mission d'animation et de développement de la filière aéronautique spatiale sur le territoire de l'opération d'intérêt métropolitain aéroparc. Elle est également un précurseur en matière d'écologie industrielle et anime des actions sur plusieurs zones d'activités, comme l'écoparc à Blanquefort ou la zone industrielle du Phare à Mérignac.

Bordeaux Technowest est un opérateur stratégique de développement économique territorial. Une convention pluriannuelle d'objectifs est en cours d'élaboration afin d'assurer une mise en cohérence entre les actions menées par la technopole et le schéma de développement économique métropolitain. En particulier, sa présence sur l'ensemble du territoire métropolitain est essentielle pour le rééquilibrer. C'est pourquoi, Bordeaux Technowest œuvre auprès de l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Arc rive

droite pour répondre au besoin d'accompagnement des entrepreneurs de la rive droite. Bordeaux Technowest y diffusera également le concept et l'animation d'écologie industrielle ZIRI (Zone d'intégration des réseaux intelligents).

- **Unitec**

Unitec est une technopole dont la mission principale est d'accompagner les innovations issues des laboratoires de recherche de la Métropole (numérique, sciences de la vie, sciences de l'ingénieur) vers la création d'entreprise. Unitec accompagne ainsi l'entrepreneur à tous les stades de son projet : création d'entreprise (incubateur), structuration et développement (pépinière) et croissance stratégique (développement

Chaque projet est accompagné par un « start-up manager » qui offre :

- des conseils méthodologiques et stratégiques individualisés pour réussir le lancement de chaque entreprise,
- une aide à l'élaboration d'un business plan,
- une aide à la recherche de financements publics ou privés,
- une mise en réseau et soutien à la recherche de partenaires.

1.4) L'Agence de développement et d'innovation Nouvelle-Aquitaine (ADI NA)

ADI NA est une association au service des territoires et de toutes les entreprises - jeunes pousses, Très petites entreprises (TPE), Petites et moyennes entreprises (PME) et Etablissements de taille intermédiaire (ETI), de l'industrie et des services à l'industrie - qui composent la région Nouvelle-Aquitaine. ADI NA porte au cœur de ses missions l'accompagnement à la transformation des entreprises. Elle est aussi chargée de faire émerger de nouvelles filières (ex : filière hydrogène), de booster l'attractivité du territoire et l'implantation de nouvelles activités. ADI NA agit sur différents leviers comme l'accompagnement à la stratégie, à la mobilisation de financements publics, à la levée de fonds, à la transformation digitale, à l'internationalisation. ADI NA contribue aussi à la mise en relation des entreprises dans les écosystèmes et avec les grands donneurs d'ordre.

2) Financement des programmes d'actions spécifiques 2022

Le montant des subventions accordées aux structures en 2021 a été reconduit à l'identique sur l'année 2022. Seule la technopole Bordeaux Technowest bénéficie d'une augmentation de 65k€ de sa subvention en raison de la mise en œuvre d'un nouveau programme d'animation sur la rive droite en lien avec l'Opération d'intérêt Métropolitain Arc Rive droite et la stratégie d'évolution du Grand Port Maritime de Bordeaux, ainsi qu'une diversification vers les innovations alliant le sport et la santé.

Structures	Subventions accordées en 2021 [€]	Subventions proposées en 2022 [€]	Assiettes éligibles [€]	Part de la subvention sur assiette éligible (%)
Aerospace Valley	115 000,00	115 000,00	3 030 000,00	3,80%
ALPhA Route des lasers et des hyperfréquences	97 000,00	97 000,00	1 443 000,00	6,72%
Agri Sud-Ouest Innovation	30 000,00	30 000,00	1 779 983,00	1,69%
Inno'vin	40 000,00	40 000,00	415 000,00	9,64%
Aquitaine Chimie Durable Nouvelle-Aquitaine	30 000,00	30 000,00	343 729,00	8,73%
Odeys	40 000,00	40 000,00	1 347 630, 00	2,88%
Bordeaux SuperYachts Refit	40 000,00	40 000,00	104 000,00	38.46 %
Bordeaux Technowest	465 000,00	530 000,00	2 751 612,00	19,26%

Unitec	140 000,00	140 000,00	3 151 024,00	4,44%
Agence de développement et d'innovation Nouvelle-Aquitaine (ADI NA)	50 000,00	50 000,00	8 709 000,00	0,57%

Il est à noter que les programmes d'actions et les budgets prévisionnels des différentes structures présentées sont annexés aux conventions jointes à la délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU la délibération n°2021-603 du 25 novembre 2021 adoptant le schéma de développement économique de Bordeaux Métropole,
VU la demande formulée par le Pôle de compétitivité Aerospace Valley en date du 20/01/2022,
VU la demande formulée par le Pôle de compétitivité ALPhA Route des lasers Valley en date du 07/09/2021,
VU la demande formulée par le Pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest innovation en date du 05/07/2021,
VU la demande formulée par Inno'Vin en date du 20/01/2022,
VU la demande formulée par Aquitaine Chimie Durable Nouvelle-Aquitaine en date du 16/09/2021,
VU la demande formulée par Odeys en date du 30/06/2021,
VU la demande formulée par Bordeaux SuperYachts Refit en date du 03/08/2021,
VU la demande formulée par Bordeaux Technowest en date du 30/09/2021,
VU la demande formulée par Unitec en date du 10/09/2021,
VU la demande formulée par l'agence de développement et d'innovation de Nouvelle-Aquitaine (ADI NA) en date du 05/07/2021,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le soutien apporté à ces structures favorisera la compétitivité des entreprises métropolitaines par l'innovation en particulier au regard des enjeux et défis à relever en lien avec la transition écologique et l'impact économique de la crise sanitaire,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 115 000 € en faveur du Pôle de compétitivité Aerospace Valley pour son programme d'actions 2022,

Article 2 : d'attribuer une subvention de 97 000 € en faveur du Pôle de compétitivité ALPhA Route des lasers et des hyperfréquences pour son programme d'actions 2022,

Article 3 : d'attribuer une subvention de 30 000 € en faveur du Pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest innovation pour son programme d'actions 2022,

Article 4 : d'attribuer une subvention de 40 000 € en faveur d'Inno'Vin pour son programme d'actions 2022,

Article 5 : d'attribuer une subvention de 30 000 € en faveur d'Aquitaine Chimie Durable Nouvelle-Aquitaine pour son programme d'actions 2022,

Article 6 : d'attribuer une subvention de 40 000 € en faveur d'Odeys pour son programme d'actions 2022,

Article 7 : d'attribuer une subvention de 40 000 € en faveur de Bordeaux SuperYachts Refit pour son programme d'actions 2022,

Article 8 : d'attribuer une subvention de 530 000 € en faveur de Bordeaux Technowest pour son programme d'actions 2022,

Article 9 : d'attribuer une subvention de 140 000 € en faveur d'Unitec pour son programme d'actions 2022,

Article 10 : d'attribuer une subvention de 50 000 € en faveur de l'Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine pour son programme d'actions 2022,

Article 11 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent précisant les conditions des subventions accordées,

Article 12 : d'imputer toutes les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2022 sur la ligne d'imputation suivante : chapitre 65, article 65748 et fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Monsieur SALLABERRY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MARS 2022 PUBLIÉ LE : 31 MARS 2022	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Stéphane DELPEYRAT
--	--